

## Burundi/Maroc : une feuille de route de coopération pour la période 2021-2024

APA-News, 26 février 2021 Rabat (Maroc) - Le Maroc et le Burundi ont établi, jeudi à Rabat, une feuille de route de coopération couvrant la période allant de 2021 à 2024 et s'inscrivant dans la volonté commune d'intensifier les relations existantes entre les deux pays pour leur donner un nouveau souffle.

Signée par le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita et son homologue burundais Albert Shingiro, cette feuille de route de coopération marque aussi l'ambition des deux pays de renforcer leurs relations bilatérales en se basant sur le respect mutuel et en développant un partenariat solide et une solidarité agissante, indique un communiqué du ministre marocain des AE. La feuille de route a été préparée lors de la visite à Bujumbura les 8 et 9 février 2021 d'une délégation marocaine de haut niveau, présidée par l'ambassadeur directeur général de l'Agence marocaine de Coopération internationale, accompagné de l'ambassadeur directeur des Affaires africaines du ministre, rappelle la même source. À l'issue de cette visite à Bujumbura, le Maroc et le Burundi ont convenu d'«œuvrer à renforcer davantage la coopération bilatérale dans plusieurs domaines, notamment l'éducation et formation, la coopération technique, la coopération sanitaire, la promotion économique et investissements, les financements internationaux et l'échange de visites officielles. Il ressort de cette feuille de route de coopération que la partie marocaine est disposée à apporter son assistance et partager son expertise avec la République du Burundi dans les domaines suscités, à travers l'organisation de learning-visits au Maroc au profit de hauts fonctionnaires burundais et l'octroi de bourses au profit d'étudiants et de stagiaires du Burundi dans les établissements marocains publics d'enseignement supérieur, technique et professionnel, fait savoir le communiqué. Il s'agit, de surcroît pour le Royaume, de l'organisation de programmes de renforcement de capacités au profit de hauts fonctionnaires du Burundi dans différents domaines, de l'envoi d'experts marocains issus de divers secteurs et de délégations d'opérateurs économiques marocains au Burundi pour développer des partenariats gagnant-gagnant avec des opérateurs locaux et promouvoir diverses opportunités d'investissement en vue de réaliser des projets communs dans des secteurs prioritaires pour la République du Burundi. Le Maroc s'engage également à accompagner la République du Burundi dans la préparation des dossiers relatifs au développement de projets d'infrastructure ou stratégiques pour le pays et dans l'obtention du soutien auprès des organisations régionales et internationales de financements avec lesquelles le Maroc entretient des relations. La signature de ce document intervient lors d'une rencontre entre les deux ministres des affaires étrangères, au cours de laquelle ils ont pu explorer les perspectives de renforcement de la coopération bilatérale en identifiant de nouveaux axes pour élargir les programmes de coopération à mettre en œuvre entre le Royaume du Maroc et la République du Burundi. A cette occasion, les deux parties ont réaffirmé leur ferme volonté de diversifier et consolider la coopération dans plusieurs domaines et retenu un certain nombre d'actions à réaliser en commun, dans le cadre de la concrétisation des objectifs fixés.